



FR

CD/09/7.1
Original : anglais
Adoptée

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Nairobi, Kenya
23-25 novembre 2009

RÉSOLUTION 7.1

Stratégie pour le Mouvement (suivi de la résolution 7/2007)

Rapport sur la mise en œuvre

RÉSOLUTION 7.1

STRATÉGIE POUR LE MOUVEMENT

Le Conseil des Délégués de 2009,

rappelant la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2007 sur la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Stratégie pour le Mouvement) et les travaux complémentaires demandés dans cette résolution,

saluant le rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la Stratégie par les composantes du Mouvement,

se félicitant des travaux entrepris sur les forums du Mouvement et les organes statutaires (Action 4) et des examens approfondis menés par la Commission permanente, notamment des constatations relatives à la mise en œuvre, par les Sociétés nationales, des décisions prises lors de réunions antérieures du Mouvement,

se félicitant aussi des activités portant sur la manière de présenter plus efficacement les messages clés du Mouvement pour qu'ils soient utilisés et produisent une influence dans le cadre de la diplomatie humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Action 8),

réaffirmant la validité des règles qui régissent l'usage des emblèmes, notamment des règles consacrées par les Conventions de Genève de 1949, par leurs Protocoles additionnels et par le Règlement sur l'usage de l'emblème par les Sociétés nationales adopté en 1991, et **soulignant** l'importance vitale du respect de ces règles pour garantir la valeur protectrice des emblèmes et l'accès aux personnes ayant besoin de protection et d'assistance, et pour renforcer l'identité du Mouvement,

saluant l'Étude sur les problèmes opérationnels, commerciaux et autres problèmes non opérationnels liés à l'usage des emblèmes (l'Étude) préparée par le CICR, en consultation avec les États, les Sociétés nationales et la Fédération internationale,

réaffirmant la validité de la Stratégie et l'importance et la pertinence de ses objectifs stratégiques,

1. **invite** toutes les composantes du Mouvement à mener à bien les dix actions de la Stratégie pour le Mouvement d'ici 2011 ;
2. **prie** la Commission permanente, le CICR et la Fédération internationale de prendre des mesures concrètes pour améliorer le dialogue avec les Sociétés nationales et leur participation à la préparation des réunions statutaires de 2011, dans l'intérêt d'une meilleure appropriation et mise en œuvre des résultats de ces réunions ;
3. **prie aussi** la Fédération internationale et le CICR de renforcer leurs mécanismes de suivi, notamment leurs structures régionales, pour améliorer les retours d'informations des Sociétés nationales sur la mise en œuvre des résolutions adoptées par ce Conseil et les prochaines réunions statutaires, et de partager leurs conclusions avec la Commission permanente ;

4. **invite** la Commission permanente à poursuivre ses travaux visant à réduire la complexité des forums du Mouvement, en étroite consultation avec les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale, et à présenter ses propositions de changement, s'il y a lieu, au Conseil des Délégués de 2011 ;
5. **invite** les Sociétés nationales à faire part à la Commission permanente et à son groupe de travail de leurs opinions et réflexions relatives à l'amélioration de la cohérence des forums du Mouvement ;
6. **invite** le CICR et la Fédération à analyser la campagne « Notre monde. À vous d'agir » en fonction des résultats attendus de l'Action 8 de la Stratégie pour le Mouvement afin de contribuer à guider toutes les composantes sur la façon de mieux diffuser les messages clés du Mouvement ;
7. **prie** la Commission permanente de présenter au Conseil des Délégués de 2011, avec la Fédération internationale et le CICR, une évaluation de la réalisation des objectifs stratégiques et des résultats attendus correspondant aux dix actions de la Stratégie pour le Mouvement ;
8. **demande** à la Commission permanente d'examiner la nécessité d'un cadre stratégique pour le Mouvement et d'élaborer ce cadre s'il y a lieu, dans la continuité de la présente Stratégie, en tenant compte des expériences et des enseignements tirés de l'évaluation, ainsi que des défis internes et externes que rencontre le Mouvement ;
9. **appelle** les composantes du Mouvement à mettre en œuvre et à promouvoir les recommandations de l'Étude de façon à améliorer la mise en œuvre des règles qui régissent l'usage des emblèmes.

**Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie pour le Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**

	Page
<u>PARTIE I : Actions 4 et 8</u>	
Résumé	4
Introduction	5
Action 4 : Forums du Mouvement	5
Action 8 : Parler d'une seule voix	9
Stratégie future ?	10
<u>Annexes :</u>	11-14
Résolution 7 / Conseil des Délégués de 2007 Mandat et composition du groupe de travail	
<u>PARTIE II</u>	15-24
Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	
(toutes les actions)	

PARTIE I

Résumé

Dès le départ, la Commission permanente élue en 2007 a accordé une grande attention à la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Stratégie pour le Mouvement). Elle a repris les travaux là où l'ancienne Commission les avait laissés et fait rapport au Conseil des Délégués de 2007.

Lors des entretiens approfondis conduits avec les dirigeants des Sociétés nationales, la Commission a constaté que la Stratégie était encore traitée avec « un respect distant ». Cette Stratégie est souvent confondue avec la Stratégie 2010 de la Fédération internationale, ce qui se reflète dans sa mise en œuvre à l'échelle du Mouvement. À cet égard, on ne dispose que d'un volume limité d'informations sur les activités des Sociétés nationales s'appuyant cette Stratégie.

Cependant, les travaux sur les dix actions à mener pour atteindre les trois objectifs stratégiques se sont poursuivis, peut-être avec plus d'énergie que les années précédentes. De grands progrès ont été observés dans presque toutes les actions quand elles ont été évaluées en fonction des résultats attendus. Une grande partie du travail issu des actions « originelles » de la Stratégie pour le Mouvement menées depuis 2001 a débouché sur des domaines de préoccupation plus vastes. On citera notamment à cet égard le processus relatif au rôle d'auxiliaire, le travail sur l'emblème et en particulier son usage commercial, ainsi que l'intensification des efforts visant à améliorer la coopération et la coordination dans les interventions lors de situations d'urgence, menant à l'adoption des Mesures supplémentaires à l'Accord de Séville en 2005 – année, également, de la mise à jour de la Stratégie. Le processus de révision des statuts des Sociétés nationales a acquis une importance particulière sous la direction de la Commission conjointe pour les statuts. De grands progrès ont été accomplis, bien qu'un nombre relativement élevé de Sociétés nationales aient encore du travail devant elles.

La Commission permanente aimerait que la Stratégie pour le Mouvement puisse être en grande partie menée à bien avant les prochaines réunions statutaires de 2011. C'est un outre le bon moment pour évaluer en profondeur comment nous, en tant que Mouvement, avons réussi à mettre en œuvre cette Stratégie durant ses dix ans d'existence.

L'Action 4 sur les forums du Mouvement est importante pour toutes ses composantes. La Commission a mené à bien deux études importantes ayant trait à cette action : sur la mise en œuvre des résolutions adoptées et sur le rapport coût-avantages de nos réunions mondiales. L'attention s'est portée sur la façon de mieux communiquer « d'une seule voix » sur les questions clés du Mouvement et d'influencer le débat humanitaire général. Ces domaines d'activités sont liés : plus les résultats des forums du Mouvement relatifs aux défis humanitaires majeurs seront clairs, plus nous disposerons de bons outils pour que notre diplomatie humanitaire influence des milieux externes importants.

Des propositions sont soumises à ce Conseil sur la manière d'améliorer la préparation des réunions statutaires et d'accroître la participation des Sociétés nationales à la définition des questions à traiter. L'objectif visé est un degré plus élevé d'appropriation des résultats et, partant, une meilleure mise en œuvre. La Commission permanente attend de ce Conseil des orientations pour la poursuite du travail relatif aux forums du Mouvement, en vue d'une décision, s'il y a lieu, en 2011.

Enfin, la Commission permanente désire remercier les dirigeants des Sociétés nationales qui ont participé aux études et les membres du groupe de travail sur la Stratégie pour leur engagement et leur dévouement.

1. Introduction

La Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (mise à jour en 2005), vise à promouvoir la coopération entre les composantes du Mouvement afin que leur action soit plus rationnelle et plus efficace. La Commission permanente a encouragé la mise en œuvre des dix actions de la Stratégie, tout en conduisant les travaux consacrés à deux d'entre elles, les actions 4 et 8, qui sont résumées dans les encadrés ci-dessous. Toutes les composantes du Mouvement jouent un rôle dans la mise en œuvre de la Stratégie en vue de la réalisation de ses objectifs.

Ce rapport comprend :

- un compte rendu des progrès du travail de la Commission permanente sur les actions 4 (forums du Mouvement) et 8 (communiquer en tant que Mouvement), et
- un rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la Stratégie par le CICR et la Fédération internationale.

Dans le cadre de la Stratégie pour le Mouvement, deux rapports distincts sont présentés devant ce Conseil, concernant le travail de la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts et l'Étude sur l'usage commercial de l'emblème.

Le Commission permanente a désigné un de ses membres, Steven Carr, pour diriger le travail sur la Stratégie. Il a formé un groupe de travail, dont le mandat et la composition figurent à l'Annexe 2. Les travaux devraient couvrir les quatre ans du mandat de la Commission permanente (2007 à 2011).

La résolution 7 du Conseil des Délégués de 2007 figure à l'Annexe 1.

2. Action 4 : Forums du Mouvement

La Stratégie appelle à *une meilleure utilisation des forums existants et à une meilleure coordination des ordres du jour des réunions statutaires et autres*. (Voir l'encadré A.)

Encadré A

Action 4 : Renforcer le dialogue et les consultations au sein du Mouvement par le biais d'une meilleure utilisation des forums existants et d'une meilleure coordination des ordres du jour des réunions statutaires et autres.

Résultats attendus

- *Cohérence entre les résultats des réunions*
- *Les composantes du Mouvement éprouvent un sentiment accru d'unité de but*

Mise en œuvre

- *Chaque nouvelle réunion évalue les progrès réalisés dans le suivi des décisions prises lors de la réunion précédente du même organe statutaire.*
- *La Fédération internationale organise, dès la phase préparatoire de ses conférences régionales et réunions sous-régionales statutaires, des consultations avec le CICR et la Commission permanente.*
- *Les comités d'organisation des conférences régionales veillent à ce que les questions relatives au Mouvement ainsi que les décisions du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale figurent à leur ordre du jour et soient prises en compte. De même, lors de leurs réunions informelles, les Sociétés nationales veillent à placer leurs débats dans le cadre plus général du Mouvement tout entier.*
- *Le Conseil des Délégués examine l'ensemble de la structure des réunions du Mouvement et formule des recommandations pour en réduire la complexité et en améliorer l'efficacité.*

Pour ses activités relatives à l'Action 4, le groupe de travail sur la Stratégie a commencé deux analyses :

- (1) mise en œuvre des résolutions des réunions statutaires précédentes ; et
- (2) rapport coût-efficacité des réunions du Mouvement.

La première analyse visait à définir les changements réels que produisent les résolutions et de mettre en évidence les occasions manquées en tenant pleinement compte des environnements national, régional et international, qui peuvent avoir influé sur la mise en œuvre.

L'examen ne couvrait pas les décisions prises par les assemblées générales de la Fédération et les réunions régionales, car elles ne relèvent pas de la Commission permanente. Seules les résolutions adoptées par le Conseil des Délégués et la Conférence internationale de 2003 et le Conseil de 2005 ont été couvertes par cette étude.

La deuxième analyse sur le rapport coût-efficacité des réunions du Mouvement examinait les coûts financiers, matériels et humains encourus par les composantes du Mouvement et la Commission permanente, et les comparait aux avantages retirés de ces réunions par les Sociétés nationales.

Le groupe de travail a obtenu les données utilisées pour les analyses en menant des entretiens approfondis avec près de 30 dirigeants de Société nationale dans différentes régions du monde et à différents stades de développement. Les dirigeants ont fait part de leurs réflexions sur l'utilité des résolutions adoptées pour leur Société nationale et sur certaines questions en suspens relatives aux réunions du Mouvement.

L'étude sur la mise en œuvre des résolutions et l'analyse des réponses aux questions en suspens relatives aux forums du Mouvement ont révélé que :

- le degré de mise en œuvre dépend des capacités, des intérêts et des priorités de la Société nationale ;
- quand une résolution est jugée pertinente pour le contexte de la Société nationale, sa mise en œuvre bénéficie d'un degré relativement élevé de créativité et d'efficacité ;
- la plupart des « occasions manquées » sont dues à un manque de capacités (par ex., ressources, espace politique) ou de pertinence dans le contexte de la Société nationale ;
- une majorité de Sociétés nationales traitent les stratégies avec un « respect distant », à moins qu'elles fournissent des outils de gestion qui facilitent concrètement leur travail ;
- la plupart des Sociétés nationales préfèrent que les questions qui comptent pour elles soient gérées selon une approche régionale et voudraient que cet aspect soit amélioré et développé ;
- les forums du Mouvement constituent de bonnes occasions de créer des réseaux et d'entrer en relation avec d'autres Sociétés nationales ; leur structure, leur fréquence et leur contenu font l'objet de discussions ;
- les Sociétés nationales désirent participer à la préparation des réunions du Mouvement ;

- les Sociétés nationales apprécient la possibilité, générée par ce processus, d'établir un dialogue direct sur des questions clés du Mouvement.

Les questions d'une *grande importance* pour les Sociétés nationales et qui bénéficient d'une mise en œuvre très active sont celles qui sont liées au rôle d'auxiliaire, à la diversité, à la non-discrimination et à la tolérance, ainsi qu'à la migration. Les questions comme l'emblème, l'armée, le secteur des entreprises et la Stratégie pour le Mouvement, souvent confondue avec la Stratégie 2010 de la Fédération internationale, sont considérées comme étant *plus éloignées* de leurs priorités quotidiennes et reçoivent donc moins d'attention. Les Sociétés nationales considèrent souvent que les questions relatives aux armes et au droit international humanitaire *sont difficiles* à comprendre et à mettre en œuvre et qu'elles relèvent donc du domaine du CICR.

Les entretiens ont également permis d'avoir des *avis concernant des améliorations* en matière de :

- langage – trouver un langage écrit et parlé qui rassemble les participants plutôt que de créer des obstacles ;
- fourniture d'orientations – trouver un moyen de faciliter le travail des Sociétés nationales, en incluant dans les résolutions des principes axés sur l'action qui permettent d'établir des priorités de mise en œuvre ;
- soutien – tenir compte du fait que certaines Sociétés nationales manquent des capacités et des ressources nécessaires pour gérer la charge de travail générée par les réunions internationales, avant et après. Trouver le meilleur moyen de les aider à s'intégrer pleinement et à pouvoir honorer leurs obligations.

La plupart des personnes interrogées étaient tout à fait disposées à prendre part à la préparation des réunions du Mouvement, considérant leur participation comme un facteur de réussite essentiel. Elles proposent :

- une participation accrue, en particulier des Sociétés nationales, à la préparation de l'ordre du jour et des questions à aborder dans les réunions statutaires internationales, afin de garantir l'appropriation et la pertinence des points de l'ordre du jour.

Un moyen d'y parvenir serait notamment de réviser le processus de préparation et les délais de façon à permettre aux Sociétés nationales de s'engager plus pleinement. Une autre option serait de mobiliser les structures régionales du CICR et de la Fédération, tout en associant les réunions et les réseaux de Sociétés nationales à un dialogue qui concourt à la préparation des réunions du Mouvement et à la mise en œuvre de leurs résultats.

- une meilleure mise en œuvre des résolutions/résultats grâce à une pertinence et une appropriation accrues et un nombre réduit de questions prioritaires.

Il faudrait par exemple améliorer la clarté des résolutions/décisions concernant ce qui est attendu des Sociétés nationales et – le cas échéant – fournir des éléments de diplomatie humanitaire avec un mécanisme de surveillance pour assurer un suivi régulier.

- une structure de réunions qui offre des occasions d'échanger des données d'expérience et de tirer des enseignements de ce que font d'autres membres du Mouvement.

Il faudrait notamment *écouter* les avis/opinions des Sociétés nationales sur le fond et passer moins de temps en réunions formelles pour permettre plus de discussions informelles.

- des documents de travail qui clarifient les rôles et les responsabilités en matière de mise en œuvre des résolutions et des résultats attendus.

Une possibilité serait de rédiger des textes plus brefs et plus clairs, liés aux programmes, activités et priorités des Sociétés nationales, et de présenter les résolutions dans un format visant à une plus grande clarté afin de faciliter la mise en œuvre (rôles / responsabilités / résultats attendus).

- les réunions régionales et sous-régionales, et les réseaux de Sociétés nationales liés à un contexte spécifique contribuent à la préparation et au renforcement des résultats des réunions « mondiales ».

Cela contribuerait à assurer une cohérence entre les programmes mondiaux et régionaux et à intégrer les réunions régionales dans les processus de préparation et de mise en œuvre.

- des réunions tournées vers l'avenir, « adaptées » au monde et aux réalités d'aujourd'hui dans un environnement en évolution continue.

C'est un processus que les dirigeants ont constaté, notamment dans l'élaboration des ordres du jour, le développement de la recherche consacrée aux tendances, les prises de position, la définition d'une vision, la participation de la jeunesse et l'utilisation des compétences des Sociétés nationales.

Enfin, les dirigeants ont appelé à

- une meilleure compréhension des rôles et des fonctions du Conseil des Délégués, de la Commission permanente et des objectifs de la Conférence internationale.

Il serait possible d'y parvenir en étudiant et en clarifiant, pour décision en 2011 dans le cadre de la poursuite des travaux relatifs à l'Action 4, les options relatives aux forums du Mouvement et à leur fonctionnement. .

Sur ce dernier point, la Commission permanente, par le biais de son groupe de travail, sollicitera activement à *des fins d'orientation* les opinions des membres du Conseil sur les *formules* qui permettraient de *réduire les complexités inutiles et d'améliorer l'efficacité des forums du Mouvement*. Il est espéré que ce travail sera prêt pour décision d'ici aux réunions statutaires de 2011.

Une majorité des personnes interrogées se sont prononcées en faveur d'un *rôle plus décisif et novateur des représentants des institutions internationales sur le terrain*, par exemple des délégations régionales/nationales du CICR et des zones de la Fédération. Les Sociétés nationales qui bénéficient d'une relation de travail étroite avec ces bureaux peuvent mieux cibler leurs efforts et donc être plus efficaces. Ce soutien devrait être à la disposition de toutes les Sociétés nationales lors de la préparation de réunions internationales ou de la mise en œuvre des décisions prises.

L'analyse du rapport coût-efficacité a montré quel est le coût des réunions internationales pour le Mouvement, mais ne contient pas de recommandation pour ou contre une quelconque option. Ses résultats offrent une base pour la poursuite de l'analyse des forums utilisés et des formules possibles pour les réviser. L'impact sur l'environnement des réunions majeures du Mouvement, ainsi que la fréquence de ces réunions, sont d'autres considérations importantes à prendre en compte lors du travail approfondi qui sera effectué sur ces questions entre aujourd'hui et 2011.

3. Action 8 : Parler d'une seule voix

Encadré B

Action 8 : Communiquer efficacement et avec force sur les actions de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et mener des actions de sensibilisation aux principales questions humanitaires d'intérêt commun.

Résultats attendus

- *Du fait de leur action et de leur impact sur les politiques humanitaires, tant le Mouvement dans son ensemble que chacune de ses composantes sont perçus comme la principale force humanitaire.*
- *Une image homogène de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est projetée à l'intention du grand public tout en continuant à faire valoir, auprès de publics particuliers, les identités distinctes des composantes du Mouvement.*
- *Le Mouvement a des positions communes claires et cohérentes sur les principaux problèmes qui se posent à la communauté internationale et à ses partenaires extérieurs.*
- *En matière de sensibilisation, le Mouvement dispose de stratégies clairement définies, prévoyant notamment une hiérarchisation des priorités.*
- *Le débat en cours sur l'action humanitaire internationale prend en compte les priorités du Mouvement.*

Au départ, il a été convenu de ne pas inclure la communication relative aux *opérations* dans les travaux consacrés à l'Action 8. Le groupe de travail a examiné le meilleur moyen d'atteindre les résultats attendus (ci-dessus) et, en particulier, la meilleure façon de communiquer les résultats des réunions statutaires, comme le demande la mise en œuvre de cette action (citation) : « *Le Conseil des Délégués détermine, pour l'ensemble du Mouvement, les messages clés et les questions devant faire l'objet d'actions de sensibilisation. La Fédération internationale et le CICR apporteront leur soutien aux activités de communication lancées par les Sociétés nationales sur les questions retenues par le Conseil des Délégués* ».

Le Conseil de Nairobi s'inscrit dans la campagne « Notre monde. À vous d'agir » et doit contribuer à améliorer la communication sur son travail et ses résultats. De plus, le groupe de travail a recommandé la formulation de *messages clés* afin de soutenir les composantes du Mouvement dans leurs efforts visant à *faire connaître les positions du Mouvement sur les questions humanitaires*, qui devraient être, en 2009, les résolutions du Conseil sur la migration, le déplacement et l'accès aux services de santé dans les situations de conflit.

L'efficacité des réunions statutaires du Mouvement contribue positivement à la diplomatie humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les résolutions sont des outils de mobilisation et de diplomatie humanitaire, et c'est pourquoi un soutien concret aux efforts de sensibilisation et la recommandation de mesures de mise en œuvre devraient être ajoutés pour guider l'action des composantes du Mouvement.

Il est recommandé d'adopter une méthode fondée sur la gestion de projet pour suivre la mise en œuvre des résolutions concernant les messages clés si l'on veut faire en sorte que les objectifs fixés soient clairs et réalisables et puissent servir de base pour évaluer les progrès accomplis et les succès obtenus au prochain Conseil.

Une évaluation de l'impact de la communication des éléments essentiels du Conseil de Nairobi offrirait des orientations précieuses sur la façon d'atteindre les résultats attendus de l'Action 8.

4. Stratégie future ?

La présente Stratégie pour le Mouvement n'a pas de date formelle de fin de validité. Il est raisonnable de supposer que les dix actions seront en grande partie menées à bien d'ici 2011. La Stratégie elle-même définit son but de la façon suivante : « *La Stratégie n'est pas un document gravé dans le marbre, mais une initiative visant à lancer un processus dynamique de réflexion stratégique au sein du Mouvement* ».

Un Mouvement dynamique et tourné vers l'avenir devrait s'assurer un cadre stratégique approprié pour orienter une coopération coordonnée et efficace prenant en compte les principales tendances de l'environnement interne et externe.

Il est trop tôt pour déclarer ce que devrait englober une « Stratégie de 3^e génération pour le Mouvement ». Son contenu sera défini d'ici au Conseil des Délégués de 2011 et, le cas échéant, à la XXXI^e Conférence internationale. Un dialogue sur les orientations stratégiques futures à long terme du Mouvement, mettant à profit les occasions à disposition pour consulter les Sociétés nationales et d'autres acteurs, devrait être engagé largement à l'avance afin de garantir un résultat pour 2011.

RESOLUTION 7 / 2007**STRATÉGIE POUR LE MOUVEMENT INTERNATIONAL
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

Le Conseil des Délégués **2007**,

rappelant la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2005, qui a adopté la version actualisée de la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, guidé en cela par l'ambition de renforcer le Mouvement par une coopération plus intense pour qu'il mène une action humanitaire efficace dans le monde entier,

prenant note avec satisfaction du rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la Stratégie préparé par la Commission permanente, le CICR et la Fédération internationale et, en particulier, des efforts entrepris par la Commission permanente pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des réunions au sein du Mouvement en vue de « *renforcer le dialogue et les consultations au sein du Mouvement par le biais d'une meilleure utilisation des forums existants et d'une meilleure coordination des ordres du jour des réunions statutaires et autres* », conformément à l'Action 4 de la Stratégie pour le Mouvement,

saluant l'*Étude sur les problèmes opérationnels, commerciaux et autres problèmes non opérationnels liés à l'usage des emblèmes* (l'Étude) préparée par le CICR,

réaffirmant la validité des règles qui régissent l'usage des emblèmes, notamment les règles consacrées par les Conventions de Genève de 1949, par leurs Protocoles additionnels et par le *Règlement sur l'usage de l'emblème par les Sociétés nationales*¹ adopté en 1991 et soulignant l'importance vitale du respect de ces règles pour garantir la valeur protectrice des emblèmes et l'accès aux personnes ayant besoin de protection et d'assistance, et pour renforcer l'identité du Mouvement en tant qu'acteur humanitaire neutre et indépendant,

saluant aussi le rapport de la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales (Commission conjointe pour les statuts), qui souligne que l'adoption d'une base juridique solide est essentielle pour permettre aux Sociétés nationales de remplir leur mandat de manière efficace et conformément aux Principes fondamentaux,

reconnaissant la pertinence et l'importance de la Stratégie pour le Mouvement,

tenant compte de la nécessité de continuer à étudier la façon dont les composantes du Mouvement peuvent améliorer leur mode de fonctionnement individuel et collectif pour faire face à l'évolution du contexte et aux nouveaux défis,

- **prie instamment** toutes les composantes du Mouvement de poursuivre et, si possible, d'intensifier les efforts qu'elles déploient pour mettre en œuvre les 10 Actions de la Stratégie pour le Mouvement, et de rendre compte des progrès accomplis à la Commission permanente, par l'intermédiaire de la Fédération internationale et, le cas

¹ Règlement adopté par la XX^e Conférence internationale (Vienne, 1965) et révisé par le Conseil des Délégués (Budapest, 1991)

échéant, du CICR, en vue de l'élaboration d'un rapport actualisé à l'intention du Conseil des Délégués en 2009 ;

- **invite** la Fédération internationale, le CICR et la Commission permanente à continuer de suivre la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement, en mettant davantage l'accent sur les progrès mesurables réalisés par les Sociétés nationales, et à présenter au Conseil des Délégués en 2009 un rapport de synthèse sur la mise en œuvre, assorti de recommandations s'il y a lieu ;

s'agissant de l'Action 3

« contrôler et protéger l'intégrité des composantes du Mouvement, et faire en sorte que chacune d'entre elles respecte les Principes fondamentaux »

- **prie instamment** toutes les Sociétés nationales, en application de l'Action 3 de la Stratégie pour le Mouvement, d'examiner et d'actualiser leurs statuts et textes juridiques connexes d'ici à 2010, conformément aux *Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales* et aux résolutions pertinentes de la Conférence internationale ;

s'agissant de l'Action 4

« renforcer le dialogue et les consultations au sein du Mouvement par le biais d'une meilleure utilisation des forums existants et d'une meilleure coordination des ordres du jour des réunions statutaires et autres »

- **invite** les Sociétés nationales, le CICR, la Fédération internationale et la Commission permanente, qui contribuent à l'organisation des réunions internationales au sein du Mouvement, à prendre en compte les recommandations formulées (au Conseil en 2007) par la Commission permanente
 - d'améliorer l'efficacité des réunions, ainsi que l'articulation et les liens entre les différentes réunions statutaires et non statutaires au sein du Mouvement ;
 - d'accroître la participation des Sociétés nationales à la préparation, aux discussions et au suivi des réunions au sein du Mouvement ;
- **demande** à la Commission permanente de poursuivre ses travaux sur l'Action 4, notamment en formulant des nouvelles recommandations de la façon qui lui semble appropriée ;

s'agissant de l'Action 10

« renforcer les relations des composantes du Mouvement avec le secteur privé »

- **invite** les composantes du Mouvement à utiliser les recommandations de l'Étude pour renforcer la mise en œuvre des règles régissant l'usage des emblèmes et à faire part au CICR de leurs suggestions quant au contenu et à l'utilisation de l'Étude ;
- **demande** au CICR de poursuivre ses travaux sur l'Étude, en tenant compte des suggestions formulées par les composantes du Mouvement et en étendant ses consultations aux États, et d'informer le Conseil des progrès accomplis.

Mandat

Groupe de travail sur la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

MISSION

Le groupe de travail sur la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (groupe de travail sur la Stratégie) est un *groupe consultatif* de la Commission permanente (Commission) chargé des questions relatives à la Stratégie pour le Mouvement. Il est responsable du travail sur la Stratégie qui doit être accompli selon le plan de travail adopté par la Commission permanente à sa réunion d'avril 2008.

TÂCHES

Le groupe de travail

- conseille sur les façons et les moyens de promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie de 2005 par toutes les composantes du Mouvement de manière à atteindre les résultats escomptés ;
- conseille la Commission sur le type d'informations nécessaire au suivi de la mise en œuvre de la Stratégie ;
- compile les résultats de ce suivi fournis par la Fédération et le CICR, évalue et analyse les progrès accomplis dans la mise en œuvre des 10 actions de la Stratégie et formule toute recommandation que ses constatations rendent pertinente ;
- est responsable des examens prévus par l'Action 4 de la Stratégie et par les résolutions relatives à cette action qui ont été adoptées par le Conseil des Délégués. Il prépare toute conclusion et recommandation issues de ces examens et les soumet à la Commission en vue de leur promotion auprès des organes pertinents du Mouvement ;
- englobe dans son travail l'Action 8 de la Stratégie – *Communiquer efficacement et avec force sur les actions de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et mener des actions de sensibilisation aux principales questions humanitaires d'intérêt commun*. Le travail doit se concentrer sur les résultats attendus qui sont formulés dans la Stratégie.

PRESENTATION DE RAPPORTS

Le groupe de travail sur la Stratégie fait rapport à la Commission lors de ses séances régulières, ainsi que par des rapports intérimaires s'il le juge nécessaire.

CALENDRIER

Le groupe de travail sur la Stratégie commence ses travaux en décembre 2008, conformément au plan d'action 2008-2009 de la Commission qui a été approuvé, ainsi qu'à d'autres décisions relatives à la Stratégie arrêtées en avril 2008. Son mandat se poursuit et sera revu par la Commission permanente après le Conseil des Délégués de 2009.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

M. Steve Carr – Membre de la Commission permanente, président

Pr Freddy Pedersen – Danemark, vice-président

Dr Abdel Karim Bensiali – Croissant-Rouge des Émirats arabes unis

Dr Nomsa Mbere – Croix-Rouge du Botswana

M. Bruce Biber – CICR

M. Frank Mohrhauer – Fédération internationale

Coordonnatrices et assistantes :

Mme Nicole Mlade – Croix-Rouge américaine

Mme Helena Korhonen – Secrétariat de la Commission permanente

PARTIE II

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE POUR LE MOUVEMENT PAR LES SOCIÉTÉS NATIONALES, LE CICR ET LE SECRÉTARIAT DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE

Ce rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (la Stratégie) s'appuie sur des rapports du CICR et du Secrétariat de la Fédération internationale (la Fédération). Comme il n'a pas été demandé directement aux Sociétés nationales de fournir des informations sur leurs activités relatives à la Stratégie, toute mention de leur action provient de leur participation aux activités dont font état le CICR et/ou la Fédération. Les rapports individuels peuvent être obtenus au Conseil sur demande.

Par souci de brièveté, ce rapport se concentre sur l'évolution qui s'est opérée depuis le Conseil de 2007 et évalue le travail en cours par rapport aux trois objectifs stratégiques et aux résultats attendus des dix actions.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : Renforcer les composantes du Mouvement

Action 1

Définir une approche du Mouvement en matière de développement des capacités des Sociétés nationales et promouvoir, dans un pays ou une région donnés, des processus conjoints en matière de planification, de budgétisation et d'évaluation des activités de développement et de coopération.

Résultats attendus

- *Une approche unifiée, commune à l'ensemble du Mouvement, est adoptée et mise en œuvre en vue du renforcement des capacités et du développement institutionnel, en accordant une priorité spécifique à l'essor du volontariat.*
- *Davantage de ressources sont affectées au renforcement des capacités et le Fonds pour le renforcement des capacités est renforcé.*
- *Une terminologie et des indicateurs de performance communs sont créés (entre les Sociétés nationales, le Secrétariat de la Fédération internationale et le CICR) dans les domaines du renforcement des capacités, du développement institutionnel et de la planification.*
- *Toutes les composantes présentes dans un pays donné font preuve d'un sens accru de la discipline et de l'engagement, de manière à optimiser l'utilisation des ressources disponibles et à travailler ensemble de manière coordonnée et efficace.*

C'est la Fédération qui conduit les activités relatives à cette action. Elle élabore, en coopération avec le CICR, une approche commune du développement organisationnel, qui permettra aux Sociétés nationales de développer leurs capacités de façon globale. Ce travail est en cours.

Des réseaux de renforcement des capacités et de développement organisationnel fonctionnent dans toutes les zones géographiques soutenues par des bureaux de zone et des délégations de terrain. Le dialogue annuel des organes de direction dans les régions, les forums du Secrétaire général et les réseaux de la jeunesse pour le partage des connaissances, le suivi/conseil et le lancement de projets conjoints contribuent tous au processus. Le CICR participe en permanence au dialogue, dans le cadre des réunions et conférences de la Fédération, et a activement contribué au groupe de travail sur le développement organisationnel/renforcement des capacités. Il s'attache à promouvoir les

meilleures pratiques en matière de renforcement des capacités par l'intermédiaire de ses délégués Coopération et dans le cadre de sa priorité institutionnelle consistant à travailler en partenariat avec les Sociétés nationales hôtes.

De plus en plus, les Sociétés nationales coordonnent le soutien de partenaires à leurs plans stratégiques. L'accent est mis désormais moins sur la collecte de fonds pour les programmes que sur les discussions conjointes et les accords relatifs à des stratégies de partenariat.

Le travail avec les Sociétés nationales dans ce domaine inclut, par exemple, une approche harmonisée CICR/Fédération avec le Croissant-Rouge afghan, appelant d'autres partenaires du Mouvement à soutenir aussi bien l'action que les plans stratégiques de cette Société nationale. Un projet semblable est en cours au Bangladesh, centré sur le développement organisationnel et la base juridique. Pour un soutien à la Croix-Rouge libanaise, le CICR a conclu un accord avec la Fédération au sujet du renforcement des capacités en matière de logistique, de ressources humaines et de finances. Le CICR a financé des postes relatifs à la coopération à Panama et à Kuala Lumpur afin de faciliter la liaison entre le CICR et la zone de la Fédération et de mieux coordonner, ainsi, l'action menée pour soutenir les Sociétés nationales hôtes dans la zone. Les bureaux du CICR à Panama se trouveront dans les bureaux de zone de la Fédération, déjà partagés avec certaines Sociétés nationales participantes.

Action 2

Former systématiquement les dirigeants de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la gouvernance et à la gestion et encourager le partage des connaissances (mission, histoire et structure du Mouvement, Principes fondamentaux et droit international humanitaire).

Résultats attendus

- *Les responsables de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à tous les échelons, ont une bonne connaissance du Mouvement (mission, Principes fondamentaux et droit international humanitaire) ; ils possèdent, en matière de gouvernance et de gestion, les compétences requises pour diriger leurs organisations respectives avec efficacité et conformément aux Principes fondamentaux ; enfin, ils sont prêts à partager ces connaissances.*
- *Les volontaires (les jeunes, en particulier), les dirigeants et le personnel, y compris les délégués, œuvrant au sein du Mouvement ont le sentiment d'appartenir à une entité bien plus vaste que l'élément de la structure auquel ils appartiennent.*
- *L'Accord de Séville est connu, compris et respecté par toutes les composantes du Mouvement, tant à l'échelon des organes de gouvernance qu'au sein de l'encadrement.*
- *Toutes les composantes du Mouvement sont présentes sur l'Internet et leurs sites sont interconnectés.*

Le CICR et la Fédération continuent d'organiser conjointement des cours de développement des compétences de direction pour, en moyenne, une cinquantaine de nouveaux dirigeants de Société nationale chaque année. Ces cours apportent des connaissances essentielles sur les politiques et les pratiques du Mouvement, notamment le droit international humanitaire (DIH), les questions d'intégrité et la base juridique.

Un programme d'apprentissage en ligne, fondé sur le concept d'apprentissage mixte, a été élaboré pour la formation des dirigeants, sous le nom *The World of Red Cross and Red Crescent* (WORC, Le monde de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (<http://www.emersion.com/worc/launch.php>). Par ailleurs, un nouveau cours, *International Mobilization and Preparation for Action* (IMPACT, Mobilisation et préparation à l'action sur le plan international), a été conçu pour former les délégués de la Fédération et des Sociétés nationales. L'importance de la connaissance, de la compréhension et du respect des emblèmes et des Principes fondamentaux se reflète dans tous les programmes

d'introduction et de formation, ainsi que dans les missions des dirigeants, du personnel et des volontaires à tous les échelons.

Durant les célébrations du 150^e anniversaire à Solférino, une large gamme de séminaires, d'ateliers, de formations et de forums de discussion était proposée aux dirigeants Jeunesse de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les Sociétés nationales se sont engagées à dispenser aux jeunes volontaires une formation aux fonctions de direction et sont encouragées à associer la jeunesse à toutes les structures de prise de décisions, y compris au conseil de direction.

Le CICR a co-organisé, avec des Sociétés nationales d'Europe et d'Amérique du Nord, des cours annuels de droit international humanitaire ciblant divers publics de la société civile, notamment des étudiants et des professeurs d'université, des membres du personnel Croix-Rouge/Croissant-Rouge chargé de la diffusion du DIH et des praticiens de l'action humanitaire travaillant dans des organismes des Nations Unies et des ONG.

Plusieurs Sociétés nationales sont engagées dans un dialogue soutenu avec les pouvoirs publics de leur pays sur la promotion DIH et son intégration dans la législation et la pratique nationales, et contribuent activement au travail des commissions nationales de droit international humanitaire là où il en a été créé. Elles entretiennent en outre une étroite coopération avec les Services consultatifs en droit international humanitaire du CICR. De nombreuses Sociétés nationales ont aidé les Services à préparer des fiches techniques par pays sur la mise en œuvre nationale de cette branche du droit sur leurs territoires respectifs.

Le nombre de séances de formation et de sensibilisation à l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires a diminué depuis que la Fédération et le CICR ont élaboré un matériel pédagogique conjoint et entrepris un effort de formation considérable pour donner un nouvel élan à la mise en œuvre de l'Accord. (*Voir le rapport distinct sur la mise en œuvre de l'Accord de Séville.*)

Action 3

Contrôler et protéger l'intégrité des composantes du Mouvement, et faire en sorte que chacune d'entre elles respecte les Principes fondamentaux.

Résultats attendus

- *La crédibilité du Mouvement et la confiance que lui témoignent tant les bénéficiaires de son action que les institutions qui le soutiennent se trouvent renforcées par l'intégrité et la transparence accrues de l'ensemble de ses composantes.*
- *Tout en prenant les mesures voulues pour maintenir leur propre intégrité et en intégrant les Principes fondamentaux dans toute leur planification (opérationnelle et stratégique) et dans les activités qui en découlent, le CICR et la Fédération internationale suivent des stratégies communes afin que les conditions de reconnaissance soient respectées en tout temps par les Sociétés nationales.*
- *Les Sociétés nationales disposent de Statuts actualisés.*
- *Tous les accords conclus entre, d'une part, les composantes du Mouvement et, d'autre part, les États, les institutions intergouvernementales et les autres acteurs humanitaires sont en conformité avec les Principes fondamentaux.*

Le Politique de la Fédération relative à l'intégrité demande aux Sociétés nationales d'établir leurs propres politiques en matière d'intégrité, et les questions d'intégrité ont été abordées lors de réunions régionales (Afrique de l'Ouest et Moyen-Orient et Afrique du Nord). Des outils sont actuellement élaborés pour que les Sociétés nationales mettent sur pied leurs

propres mécanismes et procédures. Quelque 75% des Sociétés mènent actuellement un processus de révision.

Un Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation est en fonction et a entrepris de recenser les questions d'intégrité. La Vice-Présidente du CICR a participé aux travaux du groupe de travail du Conseil de direction de la Fédération sur l'intégrité et a été associée à ceux du Comité en tant qu'invitée. Cependant, aucun cas ayant trait à un problème d'intégrité n'a à ce jour été soumis à l'attention de ce Comité.

Les Sociétés nationales doivent examiner leurs statuts et les textes juridiques connexes avant 2010 et, le cas échéant, adopter de nouveaux textes statutaires conformément aux *Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales (Voir le rapport distinct de la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales.)*

Les composantes du Mouvement sont tenues de se conformer aux Principes fondamentaux dans leurs relations et dans tout accord formel avec des Etats, des institutions intergouvernementales et d'autres acteurs humanitaires, conformément à la résolution 10 du Conseil des Délégués de 2003 (« Éléments minimaux devant figurer dans les accords opérationnels entre les composantes du Mouvement et leurs partenaires opérationnels externes »). Le CICR et la Fédération ont élaboré un modèle qui doit être utilisé sur le terrain pour les accords conclus par des composantes du Mouvement avec le HCR, et qui reflète les « éléments minimaux » de la résolution 10 susmentionnée. Les modèles finalisés, assortis d'une note d'information, ont été distribués à toutes les Sociétés nationales en octobre 2008.

Un processus semblable a été lancé pour réviser les modèles actuels utilisés sur le terrain pour les accords opérationnels conclus entre les Sociétés nationales et le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) et élaborer un nouveau modèle qui reflète ces « éléments minimaux ».

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Améliorer l'efficacité et l'efficience du Mouvement grâce au renforcement de la coopération et de la cohérence

Action 4 – voir le rapport distinct ci-dessus, page 5.

Action 5

Observer les tendances du contexte extérieur et analyser les données provenant de sources pertinentes, dans le but de faciliter l'élaboration de politiques et de démarches cohérentes face aux questions d'intérêt commun.

Résultats attendus

- *Amélioration de la compréhension commune au sein du Mouvement des tendances du contexte extérieur et de leur impact sur l'action humanitaire.*
- *Amélioration de la planification stratégique au sein des Sociétés nationales et des organes statutaires du Mouvement, permettant d'accroître la capacité décisionnelle face aux principaux problèmes humanitaires.*
- *Impact accru sur l'agenda des instances internationales et meilleure contribution à la prise de décisions par des organes extérieurs au Mouvement mais qui ont un impact sur son action humanitaire.*

Il existe des occasions régulières d'aborder les questions de cette action, notamment les réunions de Sociétés nationales participantes et les réunions régulières de la direction de la

Fédération et du CICR. En outre, les réunions statutaires sont le cadre d'échanges visant à mettre à jour les politiques et les stratégies en fonction des tendances et des événements externes.

Les Sociétés nationales ont accès au Système d'information pour la gestion des catastrophes (DMIS), qui présente les statistiques et les tendances des catastrophes. Des informations sur les positions adoptées quant à des questions particulières sont publiées sur le site Internet de la Fédération, afin d'encourager la prise de positions communes par les composantes du Mouvement.

Les délégations du CICR et celles de la Fédération se réunissent régulièrement pour coordonner leurs processus de planification relatifs au développement organisationnel et au renforcement des capacités des Sociétés nationales, ainsi qu'à d'autres questions d'intérêt commun.

Action 6

Améliorer et coordonner l'intervention du Mouvement lors de situations d'urgence.

Résultats attendus

- *La coordination de leur action dans les situations d'urgence, y compris les situations d'urgence sanitaire, permet aux composantes du Mouvement de secourir davantage de personnes vulnérables.*
- *L'utilisation harmonisée et systématique de normes convenues augmente la qualité de l'assistance humanitaire fournie par les composantes du Mouvement en situation d'urgence.*
- *Les composantes du Mouvement sont des partenaires privilégiés, à qui font confiance tant les bénéficiaires de l'assistance humanitaire que les autres instances intervenant dans ce domaine.*
- *Les opérations d'urgence sont efficacement mises à profit pour renforcer la capacité des Sociétés nationales.*

L'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires restent le principal mécanisme de coordination pour la coopération de l'ensemble du Mouvement dans les opérations internationales (*Voir le rapport de synthèse distinct sur la mise en œuvre de l'Accord et de ses Mesures supplémentaires présenté à ce Conseil.*)

La Fédération déploie davantage d'efforts pour inclure systématiquement les mécanismes de coordination du Mouvement dans la préparation aux catastrophes et la planification d'urgence des Sociétés nationales. Un guide sur la planification d'urgence est en cours de révision ; le but visé est qu'il soit plus facile d'utilisation et prenne en compte les tendances actuelles dans le domaine humanitaire. La Fédération et le CICR élaborent conjointement un modèle de protocole d'accord qui souligne l'importance de la coordination et de la coopération dans les programmes d'urgence et de renforcement des capacités.

Les Lignes directrices sur le Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes (DREF) ont été révisées pour inclure un chapitre spécifique sur « l'utilisation stratégique du DREF », qui considère que les catastrophes constituent pour les Sociétés nationales une occasion de se développer. De nombreux rapports du DREF ont effectivement montré que dans la plupart des opérations, les Sociétés nationales renforcent leurs capacités et tirent des enseignements des catastrophes. La formation des équipes FACT se concentre de plus en plus sur les Sociétés nationales, le soutien de leur fonction d'auxiliaires et l'appréciation des possibilités de développement.

La coopération avec des partenaires externes lors des interventions en situation d'urgence est assurée par la participation à des forums comme le Comité permanent interorganisations et les réunions des directeurs des secours d'urgence présidées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies, ainsi qu'au Comité directeur pour les interventions humanitaires. Il existe une formation transversale continue

entre les équipes FACT et l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe.

Une étude conjointe de la Fédération, du CICR et de la Croix-Rouge britannique sur les relations avec les partenaires externes a été conduite en 2009 pour préparer un atelier sur ce même sujet lors de ce Conseil. L'objectif était de définir les événements et les tendances du secteur humanitaire qui touchent les composantes du Mouvement et ont des incidences sur leur engagement et leur coordination avec des partenaires externes, à titre individuel et collectif, et de soutenir l'élaboration de nouvelles orientations de politique générale et orientations pratiques du Mouvement dans ce domaine.

Il existe des possibilités d'amélioration. La Fédération a participé à des discussions sur un mécanisme de déploiement rapide avec le CICR. Lors des opérations d'urgence, les Sociétés nationales participantes sont invitées à des réunions de donateurs dans les pays touchés ou à des téléconférences pour débattre de l'opération de secours et de leur participation. La Fédération participe à plusieurs forums visant à renforcer les capacités d'intervention, de planification, de mobilisation de ressources, etc. des Sociétés nationales (hôtes et participantes), ou facilite de tels forums. Cependant, certaines Sociétés travaillent toujours à l'échelon international sans coordination avec les Sociétés nationales hôtes.

Une grande priorité de la stratégie institutionnelle pour 2007-2010 et des priorités de gestion du CICR est la révision de ses partenariats opérationnels avec les Sociétés nationales hôtes ; il doit améliorer sa capacité de collaborer de façon appropriée avec elles comme partenaire principal, mobiliser et renforcer leurs capacités opérationnelles lorsque nécessaire, et agir dans le sens d'une intervention coordonnée – neutre et indépendante – du Mouvement . Cette coopération avec les Sociétés nationales hôtes exige un changement de mentalité en matière de collaboration avec les Sociétés nationales.

Ces deux dernières années, le CICR a continué d'intégrer systématiquement dans sa communication publique le rôle et l'action des Sociétés nationales à l'œuvre avec lui sur le terrain. Les exemples notables comprennent le Pakistan, Israël et les territoires palestiniens, la Somalie, la République démocratique du Congo et l'Afghanistan.

Action 7

Promouvoir, au sein du Mouvement, l'apprentissage par l'expérience à travers des évaluations systématiques des activités nationales et internationales ainsi que par le biais d'un système de mise en commun des connaissances et des « meilleures pratiques ».

Résultats attendus

- *Performance améliorée à travers l'apprentissage continu.*
- *Transparence et responsabilité accrues.*

Les évaluations menées par la Fédération et les exemples de meilleures pratiques sont partagés régulièrement au sein du Mouvement (par ex., dans le contexte du tsunami), mais pas encore de façon systématique. Une politique de gestion des évaluations, en cours d'élaboration, inclura aussi des orientations sur la divulgation d'informations.

Pour le CICR, les exemples de transparence et de partage de données d'expérience comprennent l'évaluation sur l'usage abusif de l'emblème au Népal, qui a été communiquée à tous les partenaires, et l'évaluation de 2008 sur l'assistance aux déplacés internes en Colombie, qui a été communiquée à la Fédération et à toutes les Sociétés nationales participantes.

Une autoévaluation des Sociétés nationales a été conduite pour la dernière fois en 2006. La méthode est actuellement en cours de révision. Un nouveau cycle d'évaluation des Sociétés

nationales débutera en 2010 ; il utilisera les possibilités offertes par Internet et bénéficiera de l'expérience des processus antérieurs du même type.

De plus en plus, les Sociétés nationales assument la responsabilité de répondre à leurs propres besoins en formation. De nombreuses Sociétés africaines participant au NEPARC ont évalué leur performance. Dans d'autres régions du monde (États-Unis, Pays-Bas, Royaume-Uni, etc.), les Sociétés nationales élaborent des cadres de responsabilité visant à accroître leur transparence et la qualité de leurs programmes. Le Secrétariat de la Fédération participe à une évaluation collégiale (ou « par les pairs») de la situation en matière de responsabilité envers les populations touchées, qui est menée par le Comité directeur pour les interventions humanitaires.

Il existe un nombre croissant de réseaux sur les enseignements à tirer des expériences au sein de la Fédération, liés à des domaines *thématiques* (abris ; migration ; unités d'intervention d'urgence ; santé ; réduction des risques de catastrophe ; planification, suivi, évaluation et compte rendu, et technologies de l'information) et à des zones *géographiques* (par ex., le NEPARC).

La stratégie du Mouvement relative au déplacement interne qui est soumise au présent Conseil s'inspire des enseignements tirés de l'action menée par l'ensemble du Mouvement pour répondre aux besoins et aux vulnérabilités des personnes et des communautés touchées par le déplacement interne. Une approche semblable, applicable à l'ensemble du Mouvement, a été adoptée lors de l'élaboration de la « Stratégie relative au rétablissement des liens familiaux », qui a été adoptée par le Conseil en 2007.

Les lignes directrices pour les Sociétés nationales qui travaillent dans les lieux de détention, élaborées en partenariat avec un certain nombre de Sociétés nationales, seront terminées d'ici fin 2009.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Améliorer l'image du Mouvement, la visibilité de ses composantes ainsi que ses relations avec les gouvernements et ses partenaires extérieurs

Action 8

Communiquer efficacement et avec force sur les actions de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et mener des actions de sensibilisation aux principales questions humanitaires d'intérêt commun.

Résultats attendus

- *Du fait de leur action et de leur impact sur les politiques humanitaires, tant le Mouvement dans son ensemble que chacune de ses composantes sont perçus comme la principale force humanitaire.*
- *Une image homogène de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est projetée à l'intention du grand public tout en continuant à faire valoir, auprès de publics particuliers, les identités distinctes des composantes du Mouvement.*
- *Le Mouvement a des positions communes claires et cohérentes sur les principaux problèmes qui se posent à la communauté internationale et à ses partenaires extérieurs.*
- *En matière de sensibilisation, le Mouvement dispose de stratégies clairement définies, prévoyant notamment une hiérarchisation des priorités.*
- *Le débat en cours sur l'action humanitaire internationale prend en compte les priorités du Mouvement.*

(Voir aussi ci-dessus, page 9)

Pour le CICR, l'objectif stratégique 3 et l'Action 8 ont une « priorité élevée », qui influence et guide une grande partie de son travail.

Les efforts de sensibilisation déployés par le Mouvement sous la conduite du CICR dans le but d'obtenir une interdiction internationale des armes à sous-munitions ont abouti à la Conférence diplomatique de Dublin en mai 2008, qui a négocié et adopté la Convention sur les armes à sous-munitions, à ce jour signée par 96 États. Dans le cadre de cet effort, divers outils de communication et d'information ont été produits à l'intention des Sociétés nationales afin de les aider dans leurs interventions auprès de leur gouvernement. Cinq Sociétés nationales ont participé à la Conférence de Dublin au sein de la délégation de la Fédération. L'accent est dorénavant mis sur les démarches visant à encourager d'autres États à signer, la ratification par les parlements nationaux et la planification de la mise en œuvre de la Convention.

La campagne « Notre monde. À vous d'agir » 2009, organisée conjointement par le CICR et la Fédération, a mis à la disposition des Sociétés nationales une grande variété d'outils de communication, dont deux expositions de photos et une recherche approfondie sur l'impact des « Solférino d'aujourd'hui ». Dans le cadre de cette campagne, des dizaines d'activités de communication conjointes, allant des expositions de photos à des matches de football en passant par des tables rondes, ont été organisées en coopération par toutes les composantes.

Des notes d'information régulières aux Sociétés nationales et d'autres outils de communication ont permis aux Sociétés intéressées de faire un travail de communication et de sensibilisation relatif aux conflits armés et aux grandes questions sur lesquelles est braquée l'attention du public, notamment, pour ne citer que deux exemples, la crise à Gaza en janvier 2009 et la Convention sur les armes à sous-munitions ouverte à la signature à Oslo.

Avec la Fédération, le CICR a créé un portail conjoint en ligne, www.ourworld-yourmove.org, dans le cadre de la commémoration du 150^e anniversaire de la bataille de Solférino et de la création du Mouvement. Ce portail comprend également un espace pour les Sociétés nationales. Des membres du personnel du CICR et de la Fédération ont travaillé en étroite collaboration pour faire en sorte que le portail reflète les priorités du Mouvement tout au long de la campagne.

Afin de clarifier le rôle des Sociétés nationales en matière de sensibilisation du gouvernement de leur pays, le Conseil de direction de la Fédération internationale a adopté la politique relative à la « diplomatie humanitaire ». Cette politique comprend également des éléments de renforcement des capacités des Sociétés nationales dans ce domaine.

Action 9

Analyser le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics ainsi que les relations du Mouvement avec les intervenants politiques et militaires. Mettre en place des mécanismes appropriés favorisant la consultation et la coordination au sein du Mouvement.

Résultats attendus

- *Le Mouvement préserve son statut d'acteur humanitaire indépendant, neutre et impartial. Dans la mesure du possible, ses composantes coordonnent leurs activités avec celles d'autres intervenants clés, sans compromettre les Principes fondamentaux.*
- *Les composantes du Mouvement, les États et d'autres acteurs ont une intelligence commune et plus claire du rôle d'auxiliaires des Sociétés nationales, de ses avantages et de ses limites, à la lumière de l'évolution des besoins et de celle du rôle des autres prestataires de services.*
- *Les emblèmes sont compris et respectés, tant en période de conflit que dans les autres situations, par tous les intervenants et tous les segments de la société.*

Une réalisation majeure dans ce domaine a été la résolution 2 adoptée par la XXX^e Conférence internationale en 2007 sur « Le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire ». Une autre résolution également importante était la résolution précédente du Conseil sur le même sujet, et son document de travail explicatif.

Pour promouvoir les résolutions adoptées, la Fédération et le CICR conduisent des consultations visant à évaluer les besoins spécifiques des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires de leurs pouvoirs publics dans leur contexte spécifique.

Le rôle d'auxiliaire est aussi un élément clé du travail préparatoire de la Stratégie 2020, qui place un accent particulier sur les questions relatives aux principes d'indépendance et de neutralité par rapport aux gouvernements.

En parallèle, une « boîte à outils » relative aux mécanismes de sensibilisation et de communication est disponible sur FedNet (elle contient des informations sur les avantages d'un rôle d'auxiliaire bien défini, les meilleures pratiques en matière de relation équilibrée, etc.). Il est envisagé de mener des consultations sur la façon de la rendre plus facile d'utilisation et de la mettre, à terme, à la disposition des États et du grand public. Le Secrétaire général de la Fédération a fait du partenariat des Sociétés nationales avec les gouvernements l'une de ses priorités. La Fédération fait plus largement connaître le rôle d'auxiliaires de ses Sociétés membres en y faisant référence dans ses nombreux exposés, déclarations et discours sur une vaste gamme de questions humanitaires lorsqu'elle participe à des événements internationaux.

Un exemple de ces délibérations sur les principes clés a été la 6^e Conférence de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) à Damas en juin 2009. La Fédération et le CICR ont tenu avec les Sociétés nationales de la région MENA une journée de discussions sur la mise en œuvre du rôle d'auxiliaire conformément aux résolutions adoptées.

De plus, les résolutions sont un élément important à prendre en compte par les Sociétés nationales lorsqu'elles révisent leur base juridique. Des clauses pertinentes figurent également dans les politiques du Mouvement et de la Fédération, par exemple sur le déplacement interne et la migration.

Le CICR et la Fédération prêtent leur concours aux Sociétés nationales afin que leur rôle d'auxiliaires soit bien compris dans leurs négociations avec leur gouvernement sur des questions relatives à la santé ou à la gestion des catastrophes, ainsi que dans le contexte de conflits armés.

Action 10

Renforcer les relations des composantes du Mouvement avec le secteur privé.

Résultats attendus

- *Une approche commune et harmonisée des relations avec le secteur privé est renforcée, ce qui permet de préserver l'intégrité des composantes du Mouvement et de garantir le respect des emblèmes.*
- *Le secteur privé contribue à l'action humanitaire et il aide les composantes du Mouvement à améliorer leur capacité en matière de prestation de services.*
- *Le secteur privé connaît et comprend les conséquences de ses activités sur les plans social et humanitaire, et il assume ses responsabilités à cet égard.*

La Fédération agit avec prudence à ce propos car elle ne veut pas entrer en concurrence avec ses membres au niveau national. Un plan est en cours d'élaboration pour améliorer la prise d'initiatives dans les relations avec les entreprises et établir un réseau d'entreprises

« amies de la Fédération internationale », et pour recueillir de façon plus systématique des renseignements et des informations générales sur des entreprises donatrices potentielles. De manière générale, rien n'indique que les Sociétés nationales agissent hors du cadre des lignes directrices adoptées (2005).

Le CICR s'est engagé, aux côtés du ministère suisse des Affaires étrangères, dans un processus visant à fournir des orientations aux gouvernements sur les meilleures pratiques en matière d'opérations des compagnies militaires et de sécurité privées. Ce processus a amené un groupe de pays à adopter, en 2008, un document d'orientation appelé le *Document de Montreux*.

L'étude détaillée du CICR sur les *Problèmes opérationnels, commerciaux et autres problèmes non opérationnels liés à l'usage des emblèmes* émet des recommandations sur l'usage opérationnel, commercial et non opérationnel des emblèmes par les pouvoirs publics, les Sociétés nationales, le CICR et d'autres acteurs. Elle formule en outre des recommandations sur la façon de prévenir et de faire cesser l'usage abusif des emblèmes et présente des pratiques recommandées pour les campagnes sur ces derniers. Bref, cette étude offre à toutes les composantes du Mouvement un outil de travail pour gérer les questions liées aux emblèmes, lutter contre les abus et, en fin de compte, renforcer la valeur protectrice des emblèmes.